

L'ACCIDENTOLOGIE ROUTIERE DU GERS DE 2007 À 2011

JEUNES ADULTES 18 – 24 ans

Chiffres-clés :

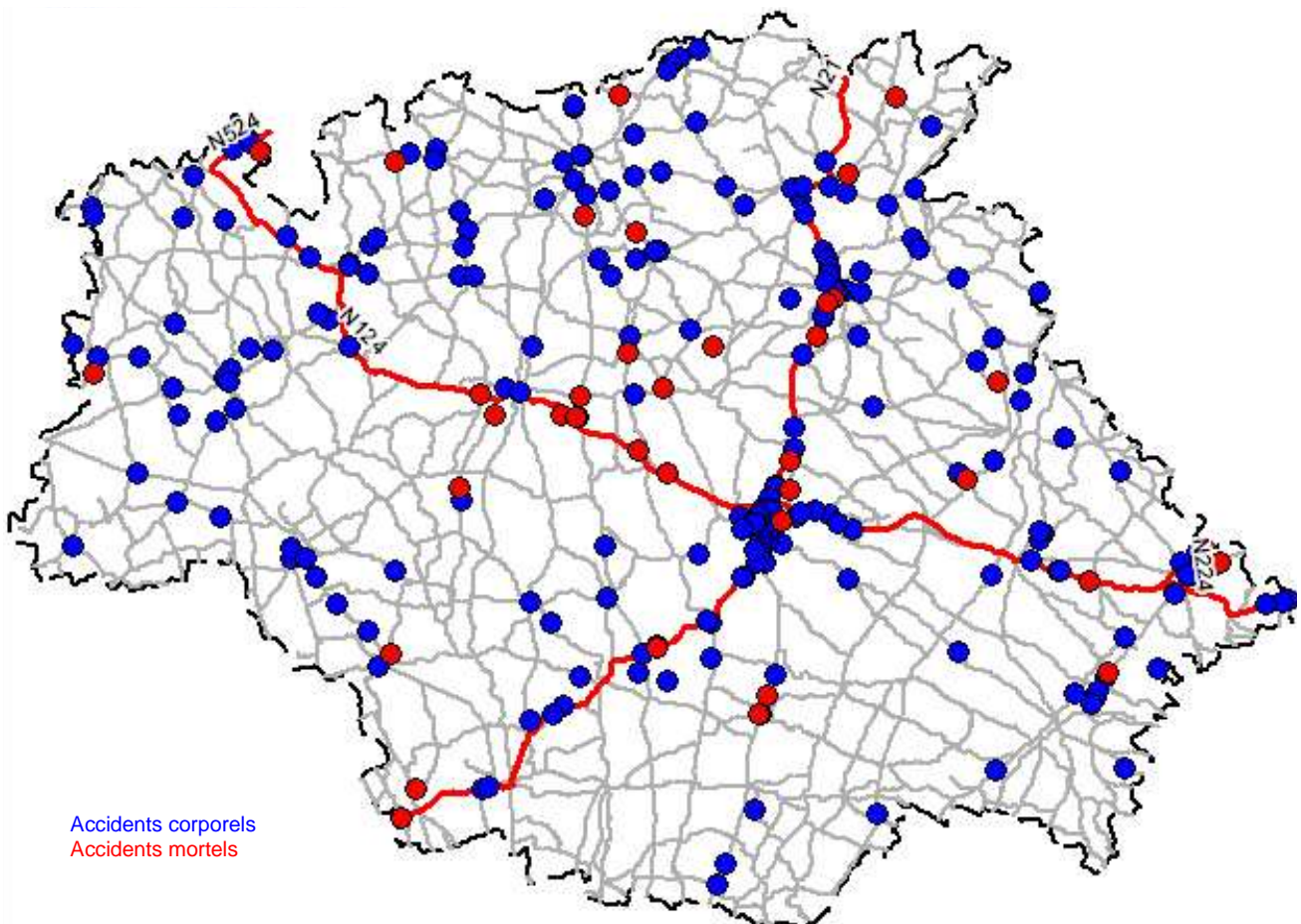
Les 18 – 24 ans représentent dans le Gers :

- ◆ 6 % de la population du département
- ◆ 18,8 % des tués et 18,3 % des blessés sur la route

Les jeunes conducteurs 18 – 24 ans dans le Gers :

- ◆ ils sont impliqués dans 1 accident corporel sur 4
- ◆ 40 % des accidents ont lieu le week-end
- ◆ 1 accident mortel sur 3 a lieu la nuit entre 22 h et 3 h
- ◆ près d'1 accident mortel sur 4 avec alcool
- ◆ risque maximal d'accident la 1ère année de permis

Localisation des **269 accidents** impliquant un jeune adulte 18-24 ans sur ces 5 dernières années, qui ont provoqué : **41 tués (dont 26 jeunes 18-24 ans)** et **438 blessés**



I – Bilan de l'accidentologie des jeunes adultes 18 – 24 ans – période 2007 à 2011

BILAN 2007 -2011	Accidents corporels	Accidents mortels	Victimes (tous âges confondus)		Victimes 18-24 ans	
			Tués	Blessés	Tués	Blessés
Accidents impliquant un jeune de 18 – 24 ans	269	36	41	438	26	22
Tous les accidents	943	125	138	1 248	26	228

Dans notre département, sur les 5 dernières années, les jeunes adultes de 18-24 ans représentent **18,8 % des tués** sur la route et **18,3 % des blessés**, alors qu'ils ne représentent que **6 % de la population**.

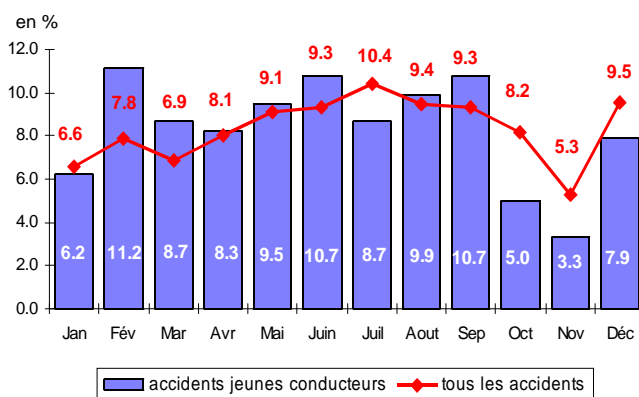
II – Les jeunes conducteurs de 18 – 24 ans – période 2007 - 2011

BILAN 2007 -2011	Accidents corporels	Accidents mortels	Victimes (tous âges confondus)		Victimes 18-24 ans	
			Tués	Blessés	Tués	Blessés
Accidents impliquant un jeune <u>conducteur</u> de 18 – 24 ans	242	31	36	376	23	212

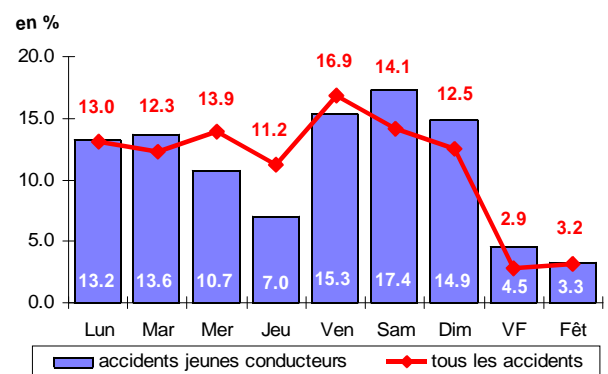
Les jeunes conducteurs 18-24 ans ont été impliqués dans 1 accident sur 4, plus précisément dans 25,7 % des accidents corporels et 24,8 % des accidents mortels.

Répartition des accidents impliquant un jeune conducteur dans le temps

Par mois (en %)



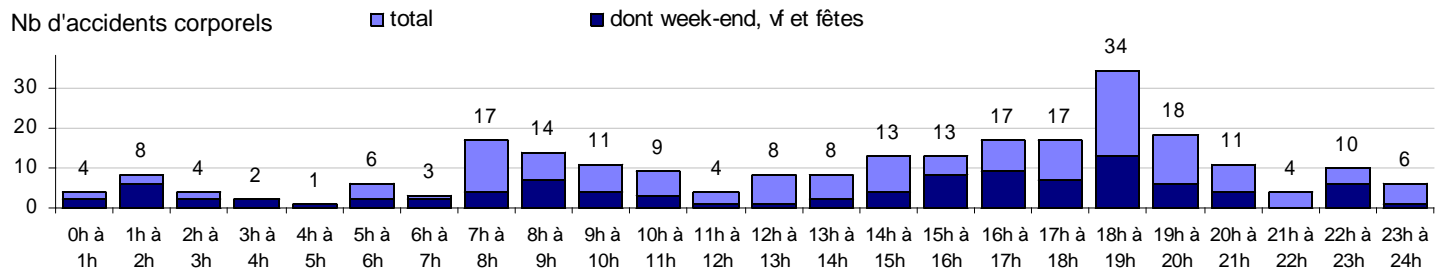
Par jour (en %)



Les mois les plus accidentogènes pour les jeunes sont les mois de février à septembre, avec **un pic en février, juin et septembre**.

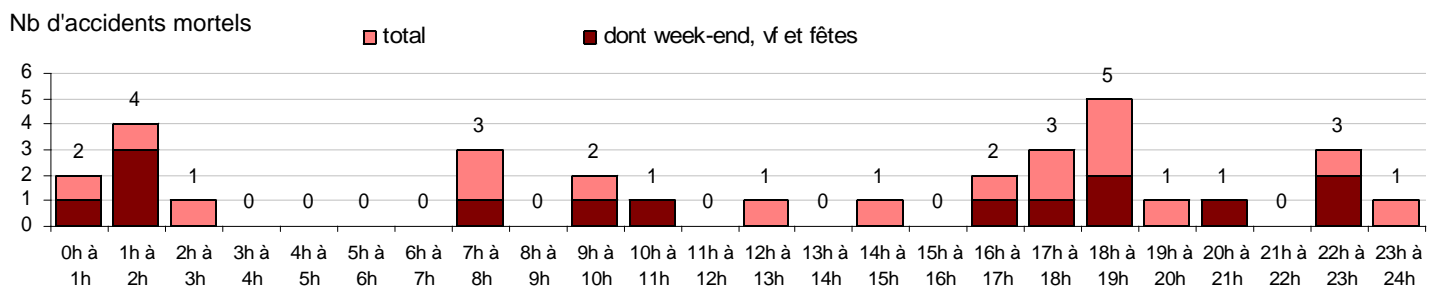
Les jours les plus accidentogènes pour les jeunes sont les vendredis, samedis, dimanches et les veilles de fêtes, avec un pic pour le samedi. **40 % des accidents** impliquant un jeune conducteur **ont lieu les week-end, veilles de fêtes ou jours de fêtes**.

Selon l'heure



On note un pic important des accidents corporels impliquant un jeune conducteur dans la tranche horaire **18 h à 19 h** (ce pic est aussi constaté pour l'ensemble des accidents).

Les accidents nocturnes entre 0 h à 7 h, ont eu lieu principalement le week-end (à 68%).

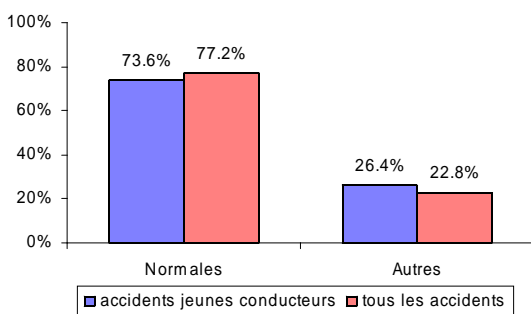


On retrouve le même pic pour les accidents mortels de **18 à 19 h**.

Il convient de noter que **1 accident mortel sur 3 a lieu la nuit entre 22 h et 3 h**, alors que pour l'ensemble des accidents mortels, le taux est de 1 accident sur 6.

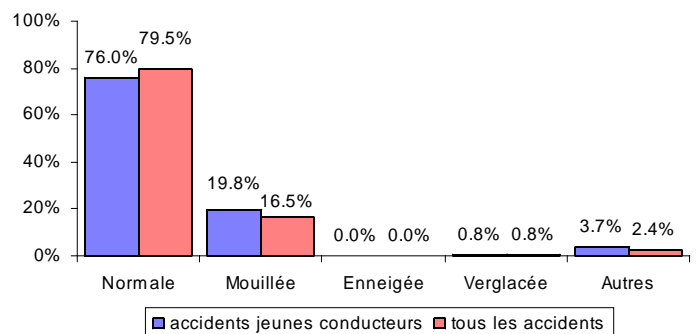
Répartition des accidents impliquant un jeune conducteur selon les circonstances

Selon les conditions atmosphériques



Autres = pluie, neige, grêle, brouillard, vent, tempête...

Selon l'état de la surface

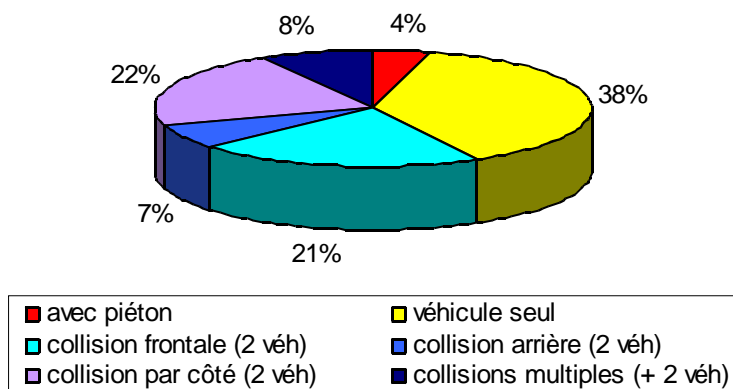


Autres = flaques, inondée, boue, corps gras/huile, ...

Les accidents se produisent majoritairement sous des conditions atmosphériques normales et sur routes sèches.

A noter toutefois que, lors d'intempéries et/ou sur chaussée non sèches, les accidents impliquant un jeune sont **supérieurs de 3,5 points** à l'accidentalité générale.

Les types de collisions dans les accidents impliquant un jeune conducteur



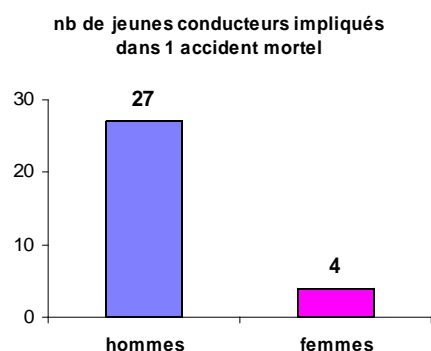
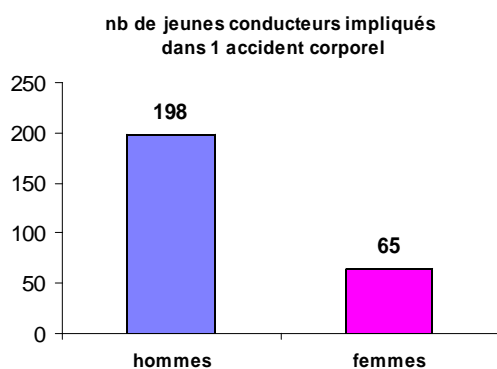
Dans 38 % des accidents, aucun tiers n'est impliqué.

Répartition des jeunes conducteurs impliqués par types de véhicules

2007-2011	Piétons	Bicyclettes	Cyclos (< 50cm ³)	Motos	Véhicules légers ou utilitaires	Poids-lourds	Autres ou non renseigné	Total (1)
Jeunes conducteurs (18-24 ans)	---	1	19	15 (dont 6 en 125cm ³)	226	1	1	263
Victimes tous âges confondus	10	12	31	26	326	3	3	411

(1) plusieurs jeunes conducteurs peuvent être impliqués dans 1 accident.

- **Suivant le sexe**



75,3 % des jeunes conducteurs âgés de 18 à 24 ans et impliqués dans un accident corporel dans notre département, sur la période étudiée, sont des hommes.

Ils représentent 87% des conducteurs de cette tranche d'âge impliqués dans un accident mortel.

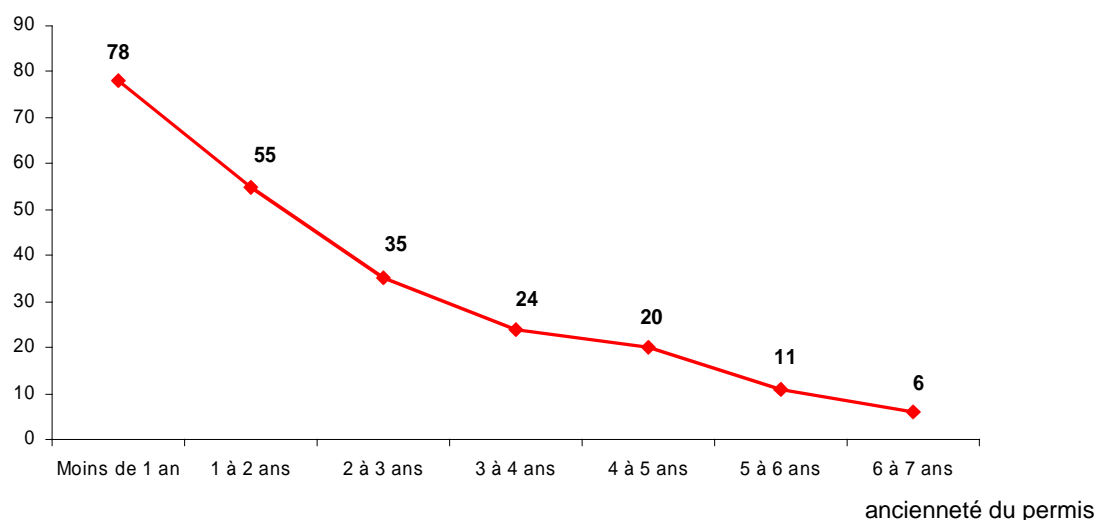
Répartition des jeunes conducteurs impliqués par types de véhicules et ancienneté du permis de conduire

Tableau détaillé:

Nombre d'années de permis	Conducteurs motos (> 50 cm ³)	Conducteurs poids -lourds	Conducteurs véhicules légers ou utilitaires	Total des conducteurs
Moins de 1 an	2	1	75	78
1 à 2 ans	2	0	53	55
2 à 3 ans	4	0	31	35
3 à 4 ans	0	0	24	24
4 à 5 ans	2	0	18	20
5 à 6 ans	0	0	11	11
6 à 7 ans	0	0	6	6
Sans permis valide	2	0	4	6
Non renseigné	3	0	4	5
TOTAL	15	1	226	242

Graphe:

Nb de jeunes conducteurs impliqués

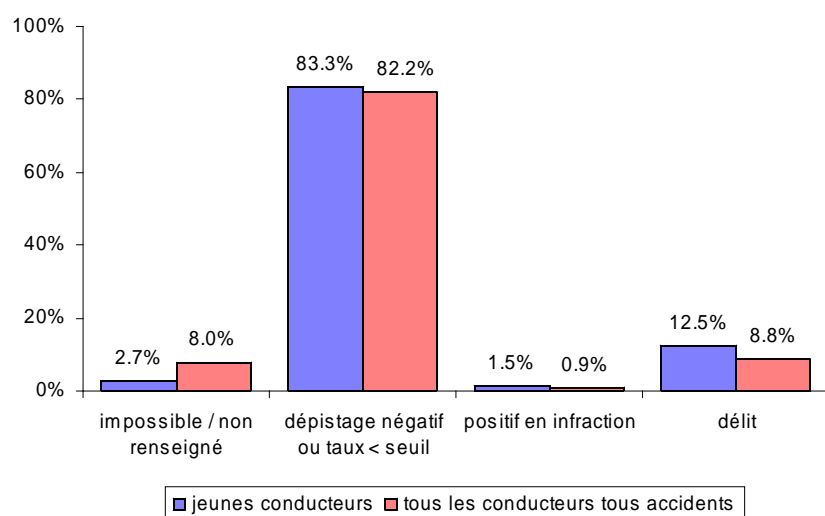


On constate que pour la classe d'âge 18 - 24 ans, **le risque d'être impliqué dans un accident corporel diminue fortement avec l'expérience du conducteur.**

Le risque d'être impliqué dans un accident corporel est maximal au cours de la 1ère année d'obtention du permis pour les jeunes conducteurs. Dans notre département, **il faut attendre 2 ans, pour diviser ce risque par 2 et, 3 ans pour le diviser par 3.**

L'alcoolémie des jeunes conducteurs impliqués dans un accident

% des conducteurs impliqués dans un accident selon l'alcoolémie



Sur les 263 jeunes conducteurs impliqués dans un accident entre 2007 et 2011, **37 (soit 14 %) avaient un taux d'alcool supérieur au taux légal (> 0,50 g/l de sang)**. Ce pourcentage est supérieur à celui de l'ensemble des conducteurs impliqués dans un accident qui est de 9,7%.

89 % des jeunes conducteurs (90 % des conducteurs tous âges confondus) impliqués dans un accident et contrôlés **positifs**, étaient **en délit** (taux d'alcool > 0,80 g/l de sang).

A noter une sur-représentation des hommes parmi les jeunes conducteurs ayant une alcoolémie positive : 84%.

Dans **22,6% des accidents mortels**, soit dans près d'**1 accident mortel sur 4**, impliquant un jeune conducteur, **le jeune conducteur avait un taux d'alcoolémie supérieur au taux légal**.

Définitions (applicables depuis le 1er janvier 2005):

Accident corporel : accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique impliquant au moins un véhicule et ayant fait au moins une victime (tué ou blessé).

Accident mortel : accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique impliquant au moins un véhicule et ayant fait au moins un tué.

Tué : victime décédée sur le coup ou dans les **30 jours** qui suivent l'accident.

Blessés : on distingue les **blessés hospitalisés** (blessés dont l'état nécessite **plus de 24 heures** d'hospitalisation) et les **blessés non hospitalisés** ou légers (blessés ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admis à l'hôpital plus de 24 heures). Le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés non hospitalisés.